



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Le point sur ...

N°8

Semaine 48

Après les attentats de Paris : Le Maire premier maillon

Maire de ma commune

"Je suis chargé de la sécurité"

- **application du plan vigipirate renforcé** : C'est bien l'application du plan Vigipirate qui concerne les maires au premier chef, sur des aspects très concrets de la vie de vos communes : organisation d'événements, contrôle à l'entrée des établissements accueillant du public, sécurisation des bâtiments publics.

- **rappel des consignes de sécurité** : La sécurité des personnes doit être assurée par des organismes privés et des agents de sécurité agrémentés par l'État. S'il estime que les mesures de sécurité sont insuffisantes au regard de la nature de l'événement ou de l'affluence attendue pour assurer la sécurité des participants, le Préfet se réserve le droit d'interdire une manifestation publique.

Interlocuteur : sous-préfet d'arrondissement ou cabinet du préfet de l'Aisne pour l'arrondissement de Laon

"Je signale"

- **Numéro vert : 0 800 005 696**

- ou aux forces de l'ordre

- j'invite les habitants de ma commune à être vigilants et à signaler tout comportement suspect

"j'agis"

Dans le cadre des CLSPD ou CISPD, il est possible de mettre en place des actions de prévention, des financements seront possibles au titre de la radicalisation. L'appel à Projets FIPD radicalisation sera publié début 2016.

*Contact : Bureau de la sécurité Intérieure – Préfecture de l'Aisne :
pref-bureau-securite-interieure@aisne.gouv.fr ou le 03 23 21 82 70*

Le préfet de l'Aisne à suivre sur <http://aisne.gouv.fr>



<https://www.facebook.com/prefetdelaaisne>



@Prefet_02